

Informations sur les agents pathogènes chez l'homme – Le vaccin protège !

Qu'est-ce que la rubéole ?

La rubéole est extrêmement contagieuse. La maladie est déclenchée par un virus. Chez l'enfant, la rubéole se déroule généralement sans complications. Chez la femme enceinte, la rubéole risque de laisser de graves séquelles chez l'enfant à naître. La vaccination a permis de réduire considérablement le nombre de cas en Allemagne.

Comment la rubéole se transmet-elle ?

D'homme à homme

Le virus de la rubéole se transmet uniquement d'homme à homme, en général par voie aérienne. Les agents pathogènes se transmettent par la toux ou les éternuements, à travers les fines gouttelettes de salive que l'on inhale.

Les femmes enceintes atteintes de rubéole peuvent transmettre le virus à l'enfant qu'elles portent.

Quels sont les symptômes de la maladie ?

Chez l'enfant

Seule la moitié des cas de rubéole se déroule avec des symptômes visibles. L'éruption cutanée caractéristique commence sur le visage pour se répartir sur l'ensemble du corps. Les petites taches rouge clair disparaissent au bout de 1 à 3 jours. Les ganglions lymphatiques de la nuque et derrière les oreilles enflent souvent douloureusement. Les symptômes peuvent également ressembler à un rhume, avec une température élevée et une conjonctivite. Les symptômes commencent à disparaître en général au bout d'une semaine.

Chez l'adolescent et l'adulte

La pathologie peut être plus compliquée. Le patient peut subir les *complications* suivantes :

- ▶ bronchite, otite
- ▶ les jeunes femmes souffrent notamment de gonflements douloureux des articulations
- ▶ très rarement on observe des encéphalites ou bien des myocardites ou péricardites

Chez la femme enceinte

L'embryopathie rubéoleuse est dangereuse. Le virus de la rubéole est transmis de la femme enceinte au fœtus. L'enfant peut alors présenter des séquelles dans l'oreille interne, le cœur, les yeux et d'autres organes tels que le cerveau, le foie ou la rate.

- ▶ Au cours des 8 premières semaines de grossesse, 90 % des embryons subissent des séquelles.
- ▶ Plus rarement, au cours des phases suivantes de la grossesse, l'embryon peut également avoir des séquelles.
- ▶ Le virus peut provoquer des accouchements prématurés ou des fausses couches.
- ▶ 15 à 20 % des fœtus infectés ne survivent pas.

Quand la maladie se déclare-t-elle et combien de temps est-elle contagieuse ?

Les premiers symptômes apparaissent 2 à 3 semaines après contamination.

Les malades sont contagieux 1 semaine avant et jusqu'à 1 semaine après l'apparition de l'éruption cutanée. Les enfants atteints d'embryopathie rubéoleuse peuvent éliminer le virus par les voies respiratoires et par les voies urinaires en grandes quantités jusqu'à l'âge d'un an.

Une fois que vous avez eu la rubéole, vous êtes immunisé à vie et ne contracterez plus jamais la maladie.

Qui est particulièrement vulnérable ?

La rubéole étant hautement contagieuse, les enfants et petits enfants généralement non vaccinés sont les plus contaminés. La maladie est souvent plus compliquée chez l'adulte. La rubéole est particulièrement dangereuse pour l'enfant à naître, lorsque la femme enceinte n'a pas d'anticorps, parce qu'elle n'est pas vaccinée ou n'a jamais eu la rubéole.

Que faire en cas de contamination ?

- ▶ Le malade doit observer un repos absolu, être isolé et éviter tout contact avec autrui, notamment avec des femmes enceintes.
- ▶ Il n'existe pas de traitement particulier contre la rubéole, seuls les symptômes sont traités.



Informations sur les agents pathogènes chez l'homme – Le vaccin protège !

Que faire en cas de contamination ?

- ▶ Signalez à votre médecin un éventuel cas de rubéole. Le cabinet pourra alors prendre les mesures de protection nécessaires, notamment pour les femmes enceintes.
- ▶ Les femmes enceintes non immunisées ou susceptibles de ne pas être immunisées doivent consulter un médecin après tout contact avec une personne malade. Il saura les conseiller et les surveiller.
- ▶ La rubéole est soumise aux directives de la loi de protection contre les infections. Les personnes ayant la rubéole ou soupçonnées d'avoir la rubéole ne doivent pas se rendre dans les collectivités (écoles, maternelles) ou y exercer une activité. Cela est également valable pour les personnes vivant dans un foyer dans lequel une rubéole s'est déclarée ou est soupçonnée. Les personnes concernées doivent informer la collectivité de la maladie.
- ▶ C'est le médecin traitant ou l'autorité sanitaire compétente qui décide à quel moment la personne malade peut retourner en collectivité.

Comment me protéger ?

Vaccin

La STIKO (commission allemande permanente de vaccination) recommande la vaccination contre la rubéole alliée à un vaccin contre la rubéole et les oreillons, le vaccin ROR.

- ▶ Pour les *enfants*, le vaccin est administré en deux fois. Ils seront vaccinés une première fois avec le vaccin ROR entre 11 et 14 mois, de préférence dans le cadre des visites de contrôle U6 et U7. Le premier vaccin ROR peut être administré à 9 mois, lorsque l'enfant doit aller en collectivité avant la fin de son 11^e mois. La deuxième injection aura lieu au plus tôt 4 semaines après la première injection et au plus tard à la fin de la deuxième année.
- ▶ *Pour les enfants et adolescents non vaccinés*, il est indiqué de rattraper rapidement le vaccin en deux fois.
- ▶ *La femme en âge de procréer* sera vaccinée en deux fois au début de la première grossesse. Il n'est pas possible d'administrer le vaccin contre la rubéole pendant la grossesse. Une femme doit attendre au moins 1 mois entre un vaccin et une grossesse.
- ▶ *Pour les employés travaillant dans les services de santé ou en institution communautaire* et en contact direct avec des femmes enceintes et des nouveau-nés ou des enfants en bas âge, une vaccination unique contre la rubéole est également recommandée si leur vaccination est incomplète ou floue.

Il est important de vacciner aussi bien les filles que les garçons pour protéger les femmes enceintes contre la rubéole. Chaque personne non vaccinée peut être contagieuse.

Évitez tout contact avec un malade si vous n'êtes pas suffisamment immunisé.

Où puis-je m'informer ?

L'administration de santé locale se tient à votre disposition pour toute question. La rubéole étant une maladie devant être déclarée, elle vous fournira des informations sur la situation actuelle et dispose d'une grande expérience en la matière.

Vous trouverez des informations sur cette maladie sur le site web de l'Institut Robert Koch (www.rki.de/roeteln).

Vous trouverez d'autres informations sur la protection par la vaccination sur la page du Centre fédéral pour l'éducation à la santé, Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (www.impfen-info.de).



STEMPEL

Éditeur :

Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung, Cologne.
Tous droits réservés.

Rédigé en collaboration avec le Bundesverband der Ärztinnen und Ärzte des Öffentlichen Gesundheitsdienstes e.V. (fédération allemande des médecins de la santé publique) et avec l'approbation de l'Institut Robert Koch.

Ces informations publiques peuvent être consultées et téléchargées gratuitement sur le site web www.infektionsschutz.de.

